



**DEMANDE DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR L'INSCRIPTION EN TANT QUE
VENDEUR
POUR LE PARLEMENT DE LA CEDEAO
POUR LES TRANSACTIONS D'UNE VALEUR COMPRISE ENTRE 4 500 000,01 NGN ET
45 000 000 NGN (2 501 À 30 000 UA) (CATÉGORIE 2)**

Référence n°02 - ECW/PARL/DAF/PROC/29-07/nge

1. Le Parlement de la CEDEAO souhaite mettre à jour sa liste de fournisseurs (biens, travaux et services non consultatifs) pour l'année 2024/5.
2. Le Parlement de la CEDEAO invite les opérateurs économiques qualifiés ayant des capacités organisationnelles, techniques et financières à manifester leur intérêt pour l'inscription sur la liste des fournisseurs du Parlement de la CEDEAO, dans les catégories suivantes :

A Catégorie de marchandises

Domaine de spécialisation :

- i. Fourniture d'équipements audiovisuels
- ii. Approvisionnement médical (équipement et médicaments)
- iii. Fourniture de papeterie de bureau
- iv. Fourniture d'articles publicitaires / Supports de communication et de visibilité (souvenirs d'entreprise)
- v. Fourniture de matériel de bureau
- vi. Fourniture de mobilier de bureau
- vii. Fourniture d'équipements et de logiciels TIC (ordinateur, imprimante, serveur, équipement réseau, logiciels et consommables)
- viii. Fourniture de matériel et d'équipement de bibliothèque (y compris les logiciels/documents de bibliothèque électronique)
- ix. Fourniture majeure de téléphone (téléphones portables/téléphones de bureau)
- x. Fourniture de Consommables de Bureau (thé, café, eau, biscuits, etc)
- xi. Équipement et fournitures de sécurité et de sûreté
- xii. Fourniture de véhicules
- xiii. Fourniture de diesel et de lubrifiants
- xiv. Fourniture et entretien d'équipements mobiles d'interprétation, de sonorisation, de sonorisation, d'équipements fixes d'interprétation
- xv. Logiciel de langage/licence (TRADOS)
- xvi. Logiciel d'analyse de données/Licence (H&E)
- xvii. Extincteurs / détecteurs de fumée

B Catégorie Œuvres

Domaine de spécialisation :

- i. Travaux de génie civil
- ii. Travaux de plomberie
- iii. Travaux de menuiserie
- iv. Travaux électriques

C Catégorie des services autres que de conseil

Domaine de spécialisation :

- i. Maintenance du matériel de bureau (ordinateurs / photocopieurs / imprimantes / scanners / machine à cartes d'identité)

- ii. Entretien des groupes électrogènes
- iii. Entretien des ascenseurs
- iv. Maintenance des travaux de climatisation - Systèmes centraux de climatisation

- v. Maintenance de la vidéosurveillance
- vi. Entretien du siège social (services de nettoyage / collecte des ordures ménagères / services de jardinage)
- vii. Services de traiteur (30 personnes et plus)
- viii. Services de location de voitures
- ix. Entretien du véhicule
- x. Commissaires-priseurs / Évaluateurs
- xi. Services médicaux
- xii. Services de voyages/billetterie
- xiii. Services de conférence (location de salles, hébergement et autres services connexes)
- xiv. Services Internet et télévision par câble
- xv. Services postaux/courriers
- xvi. Services de publicité/publication
- xvii. Impression et production d'articles publicitaires (bannières, dépliants, calendriers, agendas, plaques nominatives, bulletins d'information et autres services connexes.)
- xviii. Location de matériel d'interprétation (ou d'autres services audiovisuels)

- 3. Les fournisseurs qui souhaitent s'inscrire doivent démontrer leur éligibilité et leur capacité en fournissant les informations requises indiquant leur qualification, leur expérience et leur expertise dans un domaine de spécialisation spécifique indiqué sous les trois (3) rubriques principales, à savoir les biens, les travaux ou les services non consultatifs.

- 4. En outre, les opérateurs économiques doivent fournir des preuves documentaires de leur structure administrative/organisationnelle, de leur capacité technique, de leur capacité financière, de leur statut juridique et de leur expérience dans des missions ou des contrats similaires au cours des cinq (5) dernières années avec des organisations similaires.

La documentation pour la manifestation d'intérêt doit être soumise dans l'ordre suivant :

- a) Lettre d'accompagnement dûment signée par le signataire autorisé de l'entreprise indiquant le domaine spécifique de spécialisation sous les trois (3) rubriques c'est-à-dire Biens, Travaux ou Services.
- b) Profil de l'entreprise, y compris le nombre d'années d'expérience dans le secteur ou le sous-secteur.
- c) Certificat de constitution auprès de l'organisme gouvernemental autorisé / Enregistrement auprès de la Commission des affaires corporatives (CAC) ou d'un organisme équivalent.
- d) Copie du certificat de décharge fiscale pour trois (3) ans sur les quatre (4) années suivantes – 2020, 2021, 2022 et 2023.
- e) Preuve de capacité financière :
 - Copie des états financiers audités des trois (3) dernières années (2021, 2022 et 2023).
- f) Preuve de capacité technique :
 - Trois (3) certificat(s) client(s)/certificats d'achèvement de travail vérifiables d'expériences similaires dans le domaine de spécialisation indiqué, exécutés au cours des cinq (5) dernières années à partir de 2018.
- g) Preuve de la capacité professionnelle :
 - Nombre et type d'employés ayant un nombre total d'années d'expérience

- Pour les catégories applicables, indiquez le nombre et les types d'équipement et d'installation.
- h) Preuve de partenariat technique (autorisation du fabricant le cas échéant).
- i) Localisation exacte et vérifiable et adresses/coordonnées complètes ; numéros de téléphone et adresse e-mail.

Le défaut de fournir les documents énumérés ci-dessus, le cas échéant, entraînera la disqualification. Les certificats client pour l'expérience revendiquée doivent inclure des adresses / e-mail et numéro de téléphone vérifiables et fonctionnels du client qui émet le certificat.

5. Pour chaque domaine de spécialisation spécifique, une liste restreinte d'un maximum de huit (8) opérateurs économiques sera établie.
6. Les manifestations d'intérêt doivent être adressées à :
Directeur de l'Administration et des Finances, Parlement de la CEDEAO, Herbert Macaulay Way, Garki, Abuja, et a clairement indiqué : « MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR L'ENREGISTREMENT EN TANT QUE VENDEUR POUR LE PARLEMENT DE LA CEDEAO POUR DES TRANSACTIONS D'UNE VALEUR COMPRISE ENTRE 4 500 000,01 NGN ET 45 000 000 NGN (CATÉGORIE 2) - (Ne pas ouvrir, sauf en présence du Comité d'ouverture).
7. Les vendeurs/opérateurs économiques intéressés doivent indiquer la catégorie d'intérêt et le domaine de spécialisation spécifique.

N/B : Les manifestations d'intérêt seront disqualifiées si aucun domaine de spécialisation spécifique n'est indiqué. Un opérateur économique peut postuler pour un maximum de deux (domaines) de spécialisation.

8. Les manifestations d'intérêt doivent être soumises soit physiquement, soit électroniquement (document pdf par mot de passe au plus tard le **vendredi 30 août 2024 à 11h00**). (heure nigériane) et conformément aux instructions ci-dessous :
- a Pour les soumissions physiques : Les manifestations d'intérêt (un original et deux copies) doivent être soumises avant la date limite, dans une enveloppe scellée à l'adresse indiquée au point 6 ci-dessus. L'enveloppe doit également comporter une version électronique des documents sur une clé USB.
- b Pour les soumissions électroniques : Les manifestations d'intérêt doivent être soumises avant la date limite à l'adresse e-mail dédiée : vendoregistrationcat2@parl.ecowas.int. L'objet de l'e-mail doit être conforme au point 6 ci-dessus.
9. Les opérateurs économiques intéressés peuvent obtenir de plus amples informations aux adresses e-mail mentionnées ci-dessous pendant les heures de travail - de 9h00 à 16h00 du lundi au vendredi, sauf pendant les jours fériés. procurement@parl.ecowas.int ; avec copie à ajagne@parl.ecowas.int ; neremie@parl.ecowas.int ; lhoungan@parl.ecowas.int ; akayode@parl.ecowas.int
10. Cet appel à manifestation d'intérêt est également disponible sur le site du Parlement de la CEDEAO.

Secrétaire général par intérim